



Paris, mardi 11 mai 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/02225

Pris en application :

art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)

Arrêté préfectoral n°AP 2021-RG-03

**Manifestation nautique et activités
nautiques (Pratique ski nautique)****SEINE - BIEF DE LA CAVE
BASSIN DE VITESSE DE LA ROCHETTE****Simple information (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 15/05/2021 à 09:00 au 30/11/2021 à 22:00o **Seine à l'amont de Paris**

entre les pk 105.062 (Bassin de vitesse de LA ROCHETTE) et pk 107.099

(Bassin de vitesse de LA ROCHETTE) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Par arrêté préfectoral n° 2021-RG-03, Monsieur le sous-Préfet de Torcy a autorisé le Ski nautique club de MELUN à pratiquer ses activités nautiques sur le bassin de vitesse de LA ROCHETTE:

DU 15 MAI AU 30 NOVEMBRE 2021**-les samedis de 10 h à 12 h et de 15h au coucher du soleil****-les dimanches de 10h à 12 h et de 14 h à 18 h**

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à naviguer avec prudence à l'approche du bassin de vitesse de LA ROCHETTE.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).**Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)****Service(s) à contacter :**

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

01/12/2021

Chef de pôle

Signé

Sandrine MICHOT

UTI Seine-Amont

2, quai de la Tournelle

75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32